



organe d'accréditation et d'assurance qualité  
des hautes écoles suisses

**Procédure d'accréditation du MAS en santé publique**

**Faculté de médecine, Université de Genève**

Rapport final de l'OAQ

## Contenu

1	Introduction .....	3
1.1	MAS en santé publique.....	3
1.2	Contexte de la procédure .....	3
1.3	Objet de l'accréditation et ouverture de la procédure.....	3
2	Procédure et rapport d'auto-évaluation .....	4
2.1	Période d'auto-évaluation .....	4
2.2	Forme et contenu du rapport d'auto-évaluation.....	4
3	Évaluation externe.....	4
3.1	Formation du groupe d'experts .....	4
3.2	Visite sur place .....	5
4	Rapport des experts et prise de position de l'institution .....	6
4.1	Rapport des experts.....	6
4.2	Prise de position de l'institution.....	6
5	Standards de qualité, filière d'études universitaire .....	7
5.1	Mise en œuvre et objectifs de formation .....	7
5.2	Organisation interne et gestion de la qualité.....	8
5.3	Curriculum et méthodes didactiques .....	9
5.4	Corps enseignant.....	11
5.5	Etudiants et Etudiantes.....	12
5.6	Dotations en équipements et en locaux .....	12
6	Résumé des forces et des faiblesses de la filière d'études .....	13
6.1	Points forts de la filière d'études .....	13
6.2	Faiblesses de la filière d'études et recommandations.....	14
7	Recommandation d'accréditation de l'OAQ .....	15

## 1 Introduction

### 1.1 MAS en santé publique

Le Master of Advanced Studies en santé publique<sup>1</sup> de l'Université de Genève correspond à l'"*adaptation Bologne*" du Diplôme en santé publique, créé en 1991. Ce dernier fut transformé en Master of Advanced Studies suite à l'adoption de la réforme de Bologne par l'Université de Genève en 2006.

Le MAS-SP est un programme de la Faculté de médecine de l'Université de Genève. Au sein de cette Faculté, il est intégré à l'offre d'études de l'Institut de Médecine sociale et préventive (IMSP), et peut donc s'appuyer sur un Institut ayant une expertise importante en terme d'enseignement et de recherche dans le domaine de la santé publique. Le MAS-SP est également rattaché et soutenu au niveau administratif, pédagogique et comptable par le Service de formation continue de l'Université de Genève. À l'interne, le programme reçoit donc le soutien de différentes unités de l'Université.

Par ailleurs, le MAS-SP fait également partie de la Swiss School of Public Health (SSPH+), fondée en 2005 à l'initiative de la Confédération et réunissant 6 Universités suisses.

C'est un programme en cours d'emploi de 60 ECTS s'organisant sur 3 ans. Il s'adresse à des professionnels de la santé qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans le domaine de la santé publique ainsi qu'un titre universitaire ou jugé équivalent.

Il se veut centré sur les besoins des étudiants et des employeurs et orienté vers les problèmes actuels et prioritaires de santé publique avec une importante vocation transdisciplinaire et pluriprofessionnelle.

### 1.2 Contexte de la procédure

En 1999 déjà le MAS-SP, encore Diplôme en santé publique, avait été soumis à une évaluation externe menée par l'ASPHER<sup>2</sup>. Cette démarche, ajoutée à l'actuelle demande d'accréditation volontaire, met en évidence l'importance accordée par les responsables du MAS-SP à l'amélioration de la qualité.

### 1.3 Objet de l'accréditation et ouverture de la procédure

L'objet de l'accréditation est le MAS-SP de l'Université de Genève.

La procédure d'accréditation fut ouverte officiellement le 24 mai 2007 au cours d'une séance tenue à Genève entre l'OAQ et des représentants du MAS-SP.

---

<sup>1</sup> Ci-après nommé: MAS-SP

<sup>2</sup> Association of Schools of Public Health in the European Region

## 2 Procédure et rapport d'auto-évaluation

### 2.1 Période d'auto-évaluation

La période d'auto-évaluation a commencé début juin 2007 et s'est terminée début octobre de la même année. La durée de la phase d'auto-évaluation a donc été de 4 mois, en conformité avec les usages de l'OAQ.

### 2.2 Forme et contenu du rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation a été remis à l'OAQ dans le respect de l'échéance, soit le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Sur le plan formel, le rapport suit le format du set de standards remis par l'OAQ. Cependant, le rapport d'auto-évaluation ne respecte pas toutes les recommandations mentionnées dans le guide d'auto-évaluation remis lors de la séance d'ouverture: par exemple il n'est pas fait mention des personnes impliquées dans la rédaction du document ni des méthodes employées dans le cadre de l'auto-évaluation. Par ailleurs le rapport contient peu d'analyses des forces, faiblesses et perspectives. Cette dernière lacune du rapport d'auto-évaluation est d'autant plus étonnante que non seulement les divers entretiens, mais aussi l'annexe B du rapport montrent, de l'avis des experts, une grande capacité de l'équipe de coordination à faire preuve d'autocritique et de vision stratégique.

Dans l'ensemble, les documents d'auto-évaluation ont cependant offert une base solide d'appréciation aux experts. Les incertitudes ou les points qui n'étaient pas explicités de manière suffisante par écrit, ont pu être éclaircis et approfondis lors de la visite sur place : notamment, que le responsable de programme avait assumé la grande majorité de la rédaction en partenariat étroit avec l'équipe de coordination et que les étudiants n'ont pas été impliqués dans la rédaction de ces documents.

## 3 Évaluation externe

### 3.1 Formation du groupe d'experts

Le groupe d'experts a été sélectionné conformément à l'art.16 des Directives pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires en Suisse du 16 octobre 2003<sup>3</sup>. Le choix des experts fut approuvé par le conseil scientifique de l'OAQ ainsi que par les responsables du MAS-SP.

Le groupe suivant a été formé:

#### **Chef expert:**

- Prof. Christian Chauvigné, Ecole nationale de santé publique (ENSP), France

#### **Experts:**

- Prof. Richard Madeley, University de Nottingham, Medical School, UK
- Prof Françoise Barten, UMCN Radboud University of Nijmegen, The Netherlands
- M. Christian Schneijderberg, union des étudiants-e-s suisses, Suisse.

---

<sup>3</sup> Ci-après nommées: Directives

Il est intéressant de noter la présence dans l'équipe d'un étudiant-expert, M. Schneijderberg, pour la première fois dans le cadre d'une procédure d'accréditation de l'OAQ. L'OAQ voudrait souligner ici son excellente intégration dans l'équipe d'experts.

Le groupe d'experts s'est révélé homogène, et une bonne communication s'est développée durant la visite sur place. Le groupe a montré un grand respect envers tous les interlocuteurs présents lors des séances d'entretien.

### **3.2 Visite sur place**

La visite s'est déroulée dans les locaux de la Faculté de médecine du lundi 19 novembre au mardi 20 novembre 2007. L'OAQ avait désigné Mme Anne Crausaz Esseiva afin d'organiser la procédure et d'accompagner le groupe d'experts au cours des 2 jours de visite. Une séance d'information et de préparation organisée pour les experts par l'OAQ a eu lieu la veille de la visite.

Pendant la visite, les experts ont pu s'entretenir avec les parties prenantes importantes invitées par le responsable du MAS-SP selon le programme initialement établi par l'OAQ. Le programme comprenait les 8 séances d'entretiens suivantes:

1. Responsable du programme,
2. Direction: IMSP, Faculté de médecine, Service de formation continue de l'Université
3. Étudiants
4. Alumni
5. Équipe de coordination
6. Corps enseignant
7. Partenaires et Employeurs
8. Représentants de la SSPH+

Une visite des infrastructures de la Faculté de médecine et de l'IMSP fut également organisée. Par ailleurs les experts ont également eu l'occasion de consulter des travaux d'étudiants.

La visite sur place s'est terminée par un débriefing, au cours duquel le chef des experts a présenté, à l'équipe de coordination et d'autres participants aux entretiens, les conclusions et les recommandations d'amélioration de la qualité du groupe d'experts.

L'atmosphère de la visite était agréable. Les personnes invitées ont répondu présentes et les experts ont eu la possibilité de recueillir tous les renseignements nécessaires, soit lors des entretiens, soit par la demande de documents supplémentaires.

## 4 Rapport des experts et prise de position de l'institution

### 4.1 Rapport des experts

Conformément au déroulement de la procédure mentionnée dans les Directives et selon le calendrier, une première version du rapport d'expertise a été envoyée aux responsables du programme le 15 janvier 2008.

Le rapport des experts se présente sous une forme claire et concise. Il débute par une brève présentation du MAS-SP, suivi de chapitres au sujet du rapport d'auto-évaluation et de la visite sur place. Le rapport est ensuite structuré selon le set de standards de qualité et se termine par une recommandation d'accréditation du groupe des experts précédée d'une analyse détaillée des forces et des faiblesses du programme.

Le rapport, dans sa première version, relève d'une part l'excellence du programme, et d'autre part soulève une lacune importante : le manque de lisibilité du plan d'études. Les experts recommandent donc l'accréditation sous condition du MAS-SP :

*«La condition est la refonte du plan d'études afin de rendre plus cohérente et plus lisible l'articulation entre les unités de formation et le système de validation, entre les apprentissages réalisés et les ECTS accordés. Cette modification du plan d'études ne doit pas apporter de modifications substantielles au programme MAS-SP.»*

Dans la prise de position, le responsable du MAS-SP commente cette condition et présente un nouveau plan d'études (voir chapitre 4.2 – 5.3).

Suite à cette prise de position, les experts ont modifié quelque peu leur conclusion. Tout en maintenant la condition ils ajoutent: *«La formulation du nouveau plan d'études rend incontestablement plus lisible l'articulation entre le processus de formation et le système de validation de la formation. L'équipe d'experts souhaite que la condition soit levée dès lors que le nouveau plan d'études aura été officiellement approuvé par le Conseil de la faculté de médecine.»*

### 4.2 Prise de position de l'institution

Un délai supplémentaire d'une semaine a été demandé par les responsables du MAS-SP afin qu'ils puissent de réagir au mieux à la première version du rapport des experts. En consultation avec le chef expert, l'OAQ a accordé ce délai.

Outre la révision du plan d'études, la prise de position commente les différentes recommandations ainsi que certains points spécifiques du rapport d'expertise. Ces commentaires sont pris en compte dans le chapitre 5.

## 5 Standards de qualité, filière d'études universitaire

Les paragraphes suivants présentent une synthèse des appréciations de l'OAQ décrivant comment le MAS-SP satisfait les exigences de qualité. Les standards de qualité s'appliquant aux filières d'études énumérés à l'art.7 des Directives créent la structure de ce paragraphe. Ces appréciations sont basées sur le rapport d'auto-évaluation, le rapport des experts et la prise de position du MAS-SP.

### 5.1 Mise en œuvre et objectifs de formation

#### (Standard 1.01)

Vu que le MAS-SP est la transformation récente du Diplôme en santé publique de l'Université de Genève, nous pouvons considérer que l'offre est dispensée depuis 1990, soit depuis 18 ans. Le nombre d'étudiants par cohorte est faible, en moyenne de 5 à 9, mais reste constant. Par ailleurs, le bon positionnement de la formation et la bonne réputation du programme soulevés par les experts semblent indiquer que la continuité du programme n'est pas menacée. Il est cependant souhaitable que les responsables du programme s'assurent que les effectifs ne se réduiront pas au cours des années à venir.

#### (Standard 1.02)

Le MAS-SP est directement rattaché à l'IMSP qui a comme vocation la recherche et l'enseignement dans le domaine de la santé publique. Les objectifs de l'IMSP sont publiés.

L'ensemble des objectifs du MAS-SP correspond bien à la mission de l'IMSP. Les objectifs formulés ont été jugés par les experts «*tous pertinents au regard des ambitions annoncées et des publics de formation*». Cependant, il n'a pas été aisé pour les experts de les identifier immédiatement. En effet, les objectifs du MAS-SP ne sont pas présentés de la même façon dans le rapport d'auto-évaluation, dans la brochure de présentation du programme et dans un document annexé présentant «*les objectifs du MAS-SP*». Face à ces différentes façons d'exposer les objectifs et le manque apparent d'articulation entre eux, il a été difficile pour les experts de s'y retrouver. Ce qui peut faire penser que les étudiants et autres parties externes puissent également éprouver quelques difficultés à mettre en relation les différents objectifs.

Dans leur prise de position, les responsables du programme se proposent de travailler sur ce problème. Par ailleurs, ils mettent en évidence que dans la brochure les objectifs sont généraux et correspondent aux compétences définies par l'OMS, ils ont donc un vocation de «*communication*». Tandis que dans le document interne qui a une «*visée pédagogique*», ils sont découpés par discipline et visent à guider l'étudiant dans sa formation.

Cependant, la difficulté d'identifier clairement ces objectifs provient non seulement de l'absence de connexion entre eux (comme mentionné ci-dessus), mais aussi du manque de lien explicite entre les objectifs et le système d'évaluation des étudiants. C'est pourquoi, l'OAQ soutient la recommandation des experts selon laquelle il est essentiel d'entreprendre

«(...) un travail de clarification portant sur les objectifs de formation et leurs liens avec le système d'évaluation (...)». Voir également le chapitre 5.3.

## 5.2 Organisation interne et gestion de la qualité

(Standard 2.01)

La gestion opérationnelle du MAS-SP et le suivi des étudiants sont assurés par l'équipe de coordination. Les membres de cette équipe montrent un très fort engagement vis-à-vis du programme. Le souci de l'amélioration et de la qualité est très présent.

Le règlement d'études est établi selon les exigences de l'Université et fixe le cadre des responsabilités pour les programmes MAS. Ce règlement prévoit un comité directeur ayant comme mission d'assurer la mise en œuvre du programme approuvé par le Conseil de la Faculté de médecine. Pour le MAS-SP, ce comité directeur a été établi récemment. Il est composé de 5 membres: le directeur de l'IMSP et le responsable du MAS-SP en assure la direction, un enseignant permanent, une pédagogue et trois employeurs en sont membres. Cette composition a pour désavantage de n'intégrer qu'une personne externe au programme puisque les trois employeurs sont d'anciens étudiants ce qui peut avoir la conséquence négative de limiter l'effet d'ouverture.

Les séances de l'équipe de coordination ainsi que les séances du Comité directeur ne font pas l'objet de comptes-rendus. Le suivi des décisions prises n'est donc pas formalisé, le risque étant une perte d'information et d'expérience si l'une ou l'autre des personnes impliquées devait quitter son poste. Dans la prise de position, les responsables indiquent que des procès-verbaux vont être introduits.

Les étudiants semblent très bien identifier les responsabilités des différentes personnes. Ils savent à qui s'adresser en cas de question. Cela semble moins être le cas en ce qui concerne les différentes instances.

Les experts estiment donc que les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminés en grande partie, cependant pas toujours communiqués à toutes les personnes concernées.

(Standard 2.02)

L'équipe de coordination n'intègre pas d'étudiant. Ces derniers ne sont alors pas réellement impliqués dans les processus décisionnels, ni dans le développement et le suivi de la qualité. Ils n'ont également pas participé au processus d'auto-évaluation. Il est vrai, comme le mentionne le responsable de programme, qu'impliquer des étudiants dans le cadre de formation continue n'est pas aisé puisque tous sont en emploi et ont donc une charge de travail élevée. Conscient de ce problème, le MAS-SP a tenté de le pallier en intégrant d'anciens étudiants dans le Comité directeur. Cependant les experts et l'OAQ recommandent que les étudiants soient plus impliqués dans les processus décisionnels. La prise de position indique que la présence d'étudiants sera officialisée dès le printemps 2008, soit dans le Comité directeur, soit dans l'équipe de coordination.

Le personnel scientifique est quant à lui en partie impliqué dans les processus décisionnels, puisqu'il est représenté dans l'équipe de coordination.

(Standard 2.03)

Si l'équipe de coordination est clairement orientée vers l'amélioration continue de la qualité du programme, il n'existe pas à proprement parler de système d'assurance qualité. Il est intéressant de noter ici que ce standard n'a pas fait l'objet d'une réponse dans le cadre de l'auto-évaluation.

Des évaluations existent, les étudiants participent à l'évaluation du programme en donnant leur feedback après chaque regroupement et reçoivent un retour lors de la prochaine rencontre. Des mesures d'assurance qualité sont donc en place, elles ne forment cependant pas un véritable système d'assurance qualité. Il est donc fortement recommandé de mettre en place une assurance qualité interne. Car même si la culture qualité semble très présente parmi tous les membres de l'équipe de coordination, comme le montre l'ouvrage en cours (annexe B au rapport d'auto-évaluation) et d'autres projets, un système d'assurance qualité se doit d'être systématique et d'impliquer toute les parties prenantes (étudiants, alumni, employeur, corps enseignant, etc.).

Dans la prise de position, les responsables de programme mentionnent l'organisation d'un atelier avec un expert externe afin «*d'asseoir un système de qualité dans les règles*».

### 5.3 Curriculum et méthodes didactiques

(Standards 3.01)

*Selon les experts, «le plan d'études validé, intégré au règlement d'études du MAS-SP, répond sur le plan formel à la présentation attendue dans le cadre de la mise en œuvre du processus de Bologne, mais est en décalage avec les orientations et l'organisation du programme de formation. (...) Compte tenu des présentations multiples dont font l'objet les objectifs du programme et de l'absence de liens explicites et systématiques entre ceux-ci et le système de validation, il est difficile de reconnaître dans le plan d'études une application du processus de Bologne. Pour autant des liens seraient possibles à établir entre les séries d'objectifs présentés et les travaux demandés aux étudiants.»*

Les responsables du programme indiquent que "*le manque de lisibilité est peut-être en partie lié aux contraintes institutionnelles qui nous échappent (et nous le regrettons)*". En effet, l'Université impose un cadre pour l'élaboration du plan d'études qui ne correspond pas entièrement au modèle du MAS-SP. Cependant les experts estiment que le plan d'études doit être repensé afin de rendre plus lisible «*l'articulation entre les unités de formation et le système de validation, entre les apprentissages réalisés et les ECTS accordés*». Les experts formulent cette recommandation comme une condition à l'accréditation (voir ch. 4.1). Cette condition est en grande partie formelle car les experts estiment que les objectifs sont pertinents et que le système de validation les couvre bien.

Les responsables du programme indiquent dans la prise de position que l'Université a accepté une révision du plan d'études. L'équipe de coordination l'a alors retravaillé et présente les modifications en annexe de la prise de position. Comme indiqué dans le chapitre 4.1, les experts ont accepté le nouveau plan d'études, mais mentionnent que la condition ne devrait être levée que lorsque le plan d'études modifié sera validé par les instances concernées de l'Université. Le 10 mars 2008, le nouveau plan d'études a été accepté à l'unanimité par le Collège des professeurs et le 22 avril 2008 il a été validé par le Conseil de Faculté. L'OAQ estime donc que la condition peut être levée, c'est pourquoi elle ne la retient pas de sa recommandation d'accréditation (voir chapitre 7).

L'organisation de la formation est excellente et répond de manière adéquate aux besoins des étudiants. L'étudiant met lui-même en place son plan de formation en relation avec ses compétences acquises et à acquérir ainsi qu'en tenant compte de son environnement professionnel.

Grâce à l'implication directe des étudiants dans le programme, les travaux réalisés sont directement liés à la pratique professionnelle et ont un impact sur le terrain. La communauté bénéficie alors des différents travaux des étudiants. Durant l'année 5 regroupements sont organisés d'une durée d'une semaine chacun au cours desquels les différents thèmes sont traités (épidémiologie, prévention-promotion de la santé, etc.). Il est également intéressant de mentionner que les étudiants ont la possibilité d'organiser eux-mêmes un regroupement. À l'occasion des regroupements, la diversité des profils des étudiants et des enseignants (chap. 5.4) offrent un intérêt évident. En outre, des enseignements méthodologiques longitudinaux sont également proposés, notamment par e-module.

(Standard 3.02)

L'acquisition de compétences de la santé publique se fait principalement à travers les projets des étudiants. Les regroupements le permettent également en traitant les différents domaines et méthodes de la santé publique. Les outils micro-informatique propre à la santé publique font également l'objet d'une formation. Les experts soulignent que le contenu du programme est actualisé régulièrement et les problèmes de santé publique traités sont mis à jour.

Le programme s'oriente vers l'interdisciplinarité et l'interprofessionnelle. Cela est très bien mis en pratique lors des regroupements qui mettent en présence des étudiants de professions différentes encadrés par des enseignants de disciplines différentes. Le programme tend également à développer une «*pratique critique*» de la santé publique et met en perspective la notion «*politique*».

La recherche est également présente dans le programme au travers des projets de recherche individuels et collectifs. Les mémoires étudiés par les experts sont de qualité et démontrent une bonne intégration des méthodes.

Les étudiants ont la possibilité de tester régulièrement leurs connaissances: lors de regroupements (confrontation), exercices, discussions avec les enseignants, tests QCM en épidémiologie. Les étudiants ont cependant mentionné que les critères d'évaluation n'étaient pas toujours explicites, même si, du côté des enseignants, ces critères semblent clairs. Une articulation plus lisible entre les objectifs et les évaluations des étudiants est donc essentielle (voir chap. 5.1).

(Standard 3.03)

Le règlement d'études du MAS-SP indique les conditions d'obtention. Il est validé par le Conseil de Faculté et est publié. Compte tenu du manque de lisibilité du plan d'études, il a été difficile pour les experts de se «prononcer sur l'adéquation entre objectifs de formation et chaque partie de la formation affectés d'ECTS». Toutefois, les experts estiment que les évaluations présentées peuvent vérifier l'atteinte des objectifs. Par ailleurs lors de l'octroi du diplôme, les experts recommandent qu'un supplément au diplôme soit délivré. Dans leur prise de position les responsables du programme mentionnent que ce document sera remis avec les premiers MAS.

## 5.4 Corps enseignant

(Standards 4.01)

Le corps enseignant est divisé en trois groupes: 1. équipe de coordination, 2. enseignants attirés disposant d'une expérience de nombreuses années et étant pour certains responsable de cursus universitaires, 3. enseignants invités sur la base de leur spécialisation, ils travaillent dans les institutions internationales de Genève, à l'Université de Genève ou d'autres institutions.

Le corps enseignant dispose des compétences didactiques et scientifiques répondant bien aux besoins du programme. L'équipe est pluridisciplinaire: médecine, biologie, sciences humaines (psychologie, sociologie), économie, épidémiologie. Chacun intervient sur les thèmes impliquant son domaine de compétence, garantissant ainsi le caractère interdisciplinaire du MAS-SP.

Le corps enseignant est de fait très stable, les enseignants pour 50% d'entre eux ont des postes universitaires stabilisés. Les autres membres sont sur des fonds correspondant aux émoluments des étudiants ou aux subventions de la SSPH+ (garanties jusqu'en 2011).

(Standard 4.02)

La loi de l'Université de Genève exige que chaque contrat soit accompagné d'un cahier des charges. Ces derniers décrivent le détail des tâches à accomplir. Le temps de travail effectivement consacré aux différentes activités correspond celui prévu dans le cahier des charges.

(Standard 4.03)

Dans le cadre de la SSPH+, des regroupements sont organisés entre les Universités, ce qui permet un échange des activités d'enseignements.

## 5.5 Etudiants et Etudiantes

(Standard 5.01)

Les conditions d'admission sont dictées par le règlement universitaire. La sélection se fait en deux étapes :

1. sur dossier – les renseignements devant figurer dans le dossier de candidature ainsi que les critères de sélection sont décrits et publics.
2. par entretiens : les candidats sélectionnés sur dossier ont alors deux entretiens de 30 minutes avec une équipe de 2 enseignants. Il n'existe cependant à ce stade pas de critères d'admission formalisés.

(Standard 5.02)

Pour la période 1993-1997, la répartition homme-femme est de approximativement 50-50. En septembre 2007, 47 étudiants suivent le MAS-SP, dont 18 hommes et 29 femmes. L'égalité des chances est donc réalisée.

(Standard 5.03)

Il est possible pour un étudiant de se faire valider des enseignements suivis dans d'autres Universités. Les échanges sont également possibles dans le cadre de la SSPH+, qui attribue des bourses de mobilité. Peu d'étudiants (5%) utilisent cependant cette possibilité. La barrière des langues, les contraintes professionnelles et familiales expliquent cet état de fait.

L'accueil par le MAS-SP d'étudiants provenant d'autres Universités intégrées ou non à la SSPH+ est cependant rendu difficile par le manque de lisibilité des objectifs du programme et des apprentissages validés.

(Standard 5.04)

L'encadrement des étudiants a été jugé par les experts comme «*important et pertinent*». Il se fait sous forme de tutorat afin de suivre les travaux des étudiants. Les regroupements font également l'objet d'un encadrement important ainsi que les différents enseignements (e-module, lecture critique d'articles). Les étudiants disent apprécier l'encadrement fourni. Les étudiants ne sont pas tous soutenu de la même manière par leur employeur et certains ont donc plus besoin d'encadrement à l'interne du programme. C'est pourquoi un encadrement plus différencié est recommandé.

Des questionnaires formels et systématiques concernant l'évaluation de l'encadrement n'existent pas. Néanmoins, après chaque regroupement une évaluation orale et un questionnaire sont faits et les retours sont restitués oralement aux étudiants. Ces derniers ont indiqué que leurs commentaires et remarques avaient été pris en compte et que des modifications avaient été faites.

## 5.6 Dotation en équipements et en locaux

(Standard 6.01)

Le MAS-SP dispose des équipements de la Faculté de médecine qui comprend toutes les infrastructures nécessaires, notamment l'accès à la bibliothèque et donc l'accès aux revues scientifiques. L'accès internet accordé à tous les étudiants, leur permet d'accéder à la

l'essentiel de la littérature. La bibliothèque de l'IMSP est également disponible et contient de nombreuses sources spécifiques à la santé publique. Par ailleurs, la Fondation Louis Jeantet met gracieusement à disposition ses locaux lors des regroupements.

Sur le plan financier, le MAS-SP dispose d'un budget annuel de 750'000 CHF. Le financement provient de 5 sources:

- Département de l'instruction publique (fonds réguliers) (30%)
- Fonds spéciaux de la Confédération (SSPH+, formation continue) (25%)
- Émoluments des étudiants (30%)
- Fonds liés à un projet particulier (p.ex. développement d'un module spécifique) (10%)
- Contributions institutionnelles spécifiques dans le cadre de regroupement (5%)

Les experts estiment donc que le MAS-SP dispose des infrastructures et des ressources nécessaires pour la réalisation de ses objectifs, et ce à long terme.

## **6 Résumé des forces et des faiblesses de la filière d'études**

### **6.1 Points forts de la filière d'études**

Ci-dessous, un résumé des points forts du MAS-SP soulevés dans le rapport des experts et approuvés par l'OAQ:

#### ***Stratégie***

- Des valeurs et des orientations clairement énoncées
- La cohérence entre les orientations, l'organisation de la formation et son opérationnalisation

#### ***Le corps enseignant***

- Une équipe pluridisciplinaire d'enseignants très engagés dans la formation
- Un groupe diversifié de tuteurs avec la possibilité de recourir aux compétences présentes
- Une conception du rôle de l'enseignant comme facilitateur de l'apprentissage

#### ***Lien avec la recherche***

- Une contribution à la recherche par les études réalisées au cours du programme

#### ***Enseignement orienté aussi vers la pratique***

- Une formation supérieure professionnelle fondée sur l'apprentissage par le travail
- L'intervention sur des problèmes réels de santé publique et l'impact du programme sur la communauté
- Des liens suivis avec les acteurs principaux de la santé publique dans la région

#### ***Programme adapté aux besoins des étudiants***

- Une contractualisation d'un plan individuel de formation pour chaque étudiant
- Une approche critique de la pratique partant de l'expérience de l'étudiant
- Des parcours individualisés de formation
- Les initiatives et les responsabilités des étudiants

- Des projets individuels et collectifs

#### ***Dimension pluridisciplinaire***

- Une approche transdisciplinaire des problèmes de santé publique
- Des temps de formation où les regards disciplinaires se croisent.

## **6.2 Faiblesses de la filière d'études et recommandations**

Les points d'amélioration énoncés dans le rapport des experts sont résumés ci-dessous. Ces derniers n'atténuent en aucune manière la base bien établie et le haut niveau de qualité sur lesquels le MAS-SP opère. Néanmoins, y remédier permettrait d'améliorer encore le niveau des prestations délivrées. L'OAQ souscrit donc aux recommandations des experts.

### ***Construction du programme***

- Une présentation non homogène des objectifs de formation
- Une articulation peu lisible entre système de formation et système de validation de la formation
- ***Recommandations:***
  - « Réorganiser le plan de formation en établissant les liens entre système de formation et système de validation
  - Rechercher des thématiques transversales interdisciplinaires pour les regroupements
  - Développer des projets de recherche action collectifs avec les étudiants dans le cadre d'une approche intersectorielle
  - Construire des modules autour d'apprentissages».

### ***Assurance qualité interne***

- Lacunes dans la mise en oeuvre effective d'une assurance qualité interne
- ***Recommandations***
  - «Définir une politique qualité s'appuyant sur un système d'assurance qualité interne en y impliquant les étudiants
  - Évaluer le programme en termes d'impact sur la santé du territoire».

### ***Étudiants***

- Pas de participation des étudiants aux processus décisionnels
- ***Recommandations***
  - «Impliquer davantage les parties prenantes, et en particulier les étudiants, dans les processus de décision concernant le pilotage du programme
  - Personnaliser l'encadrement en fonction des besoins spécifiques des étudiants»

### **Formalisation**

- Pas de comptes-rendus des réunions d'instances
  - Manque de formalisation des critères de recrutement
  - Pas de formalisation écrite ainsi que de publication des critères des épreuves de validation
  - Peu de formalisation des suites de l'évaluation
  - Peu de traçabilité des décisions prises
  - Pas de formalisation des processus de décision
- **Recommandations**
- «Formaliser et laisser des traces du processus de décision
  - Établir le supplément au diplôme et y annexer le relevé de notes».

### **Stratégie**

- **Recommandation**
  - «Définir une stratégie de développement au sein de la SSPH+».

## **7 Recommandation d'accréditation de l'OAQ**

L'OAQ, sur la base du rapport d'auto-évaluation, du rapport des experts ainsi que sur la base de la prise de position de l'institution, adhère à l'appréciation positive des experts formulée à l'issue de la procédure.

En se basant sur les standards de qualité décrits dans l'art.7 des Directives, l'OAQ conclut que le MAS-SP remplit les standards d'accréditation. Et, en tenant compte du fait que la condition formulée par les experts a été remplie (voir chap. 5.3), ***l'OAQ est d'avis que le Master of Advanced Studies en santé publique de l'Université de Genève peut être accrédité sans condition, pour une durée de sept ans.***